



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 septembre 2001  
Français  
Original: anglais

## Cinquante-sixième session

Point 59 de l'ordre du jour provisoire\*

**Les causes des conflits et la promotion d'une paix  
et d'un développement durables en Afrique**

### **Application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique**

#### **Rapport intermédiaire du Secrétaire général\*\***

#### *Résumé*

Le présent rapport est présenté conformément à la résolution 55/217 de l'Assemblée générale, datée du 21 décembre 2000 et relative aux causes des conflits et à la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Il met à jour l'information contenue dans le rapport intermédiaire sur l'application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général, présenté au Conseil de sécurité en septembre 1999 (S/1999/1008).

La section II du présent rapport décrit les mesures de suivi spécifiques qui ont été adoptées ou menées à bien en ce qui concerne le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix après les conflits. La section III présente dans leurs grandes lignes les faits nouveaux survenus dans les domaines de la gouvernance et du développement durable. Les conclusions formulées dans la section IV soulignent la nécessité, pour la communauté internationale, d'appuyer les efforts déployés par les pays africains afin d'entreprendre et de poursuivre la réforme de leur économie. Il convient de rappeler que les recommandations qui figurent dans le rapport initial du Secrétaire général ont été transmises à tous les membres de la communauté internationale, notamment aux pays africains et à leurs partenaires de développement. C'est principalement de la manière dont les organismes du système des Nations Unies ont mis en oeuvre ces recommandations que traite le présent rapport.

\* A/56/150.

\*\* Le présent document n'a pas été présenté avant la date limite du 13 août 2001, parce que tous les organismes du système des Nations Unies qui y avaient contribué n'avaient pas envoyé leurs remarques concernant le projet de rapport.



## I. Introduction<sup>1</sup>

1. Le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318), qui a été examiné par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, contenait une série de recommandations, spécifiques et générales, sur des questions qui allaient de la consolidation de la paix après les conflits à la mobilisation de ressources pour le développement. Il mettait en avant le lien critique entre paix et développement, et proposait d'adopter une approche globale et intégrée pour prévenir les conflits, éliminer la pauvreté et favoriser le développement. La communauté internationale, dont les pays africains eux-mêmes, a reconnu que cette approche devait servir de cadre pour l'appui à apporter à l'Afrique, comme le montrent le chapitre VII de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale), intitulé « Répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique », et les principes qui sous-tendent la nouvelle Initiative africaine, adoptée par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à sa trente-septième session ordinaire, tenue à Lusaka du 9 au 11 juillet 2001.

2. Il est encourageant de constater que les États Membres considèrent le rapport susmentionné comme tout aussi valable aujourd'hui qu'il l'était il y a trois ans. Il ressort des débats qui ont eu lieu récemment sur l'Afrique au sein des instances intergouvernementales – notamment lors de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation », du Sommet du Millénaire et de la Réunion au sommet du Conseil de sécurité qui y était associée, de la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, du débat de haut niveau de la session de fond de 2001 du Conseil économique et social consacré au rôle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui aux efforts des pays africains pour parvenir au développement durable, de la vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects – que la paix, la démocratie et la bonne gouvernance sont bien les conditions préalables d'un développement durable en

Afrique et qu'il faut concevoir des stratégies globales et intégrées afin de s'attaquer aux causes profondes des conflits, y compris leurs dimensions économiques et sociales.

3. Par sa résolution 53/92, en date du 7 décembre 1998, l'Assemblée générale a prié le Président de l'Assemblée, en prévision de son débat sur le rapport du Secrétaire général qui se déroulerait lors de sa cinquante-quatrième session, de créer un groupe de travail spécial chargé de suivre l'application de cette résolution et, en particulier, la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique a tenu trois sessions en 2000; son rapport<sup>2</sup> a été examiné par l'Assemblée à sa cinquante-cinquième session. Par sa résolution 55/217 du 21 décembre 2000, l'Assemblée a souscrit à certaines propositions formulées par le Groupe de travail et prorogé le mandat de celui-ci jusqu'à sa cinquante-sixième session. Le Groupe a tenu deux autres sessions de fond en 2001.

4. Afin que le Groupe de travail reçoive le maximum d'appui, le Secrétaire général adjoint, Conseiller spécial sur l'Afrique, a été chargé d'établir et de maintenir des contacts avec le Président de l'Assemblée générale et les deux Coprésidents du Groupe de travail, en vue de veiller à ce qu'ils reçoivent le soutien et la collaboration nécessaires et de garantir la cohérence entre les documents établis par le Secrétariat pour le Groupe de travail, le rapport intermédiaire qui doit être présenté à l'Assemblée générale sur la mise en oeuvre des recommandations figurant dans le rapport initial du Secrétaire général et le rapport sur le débat de haut niveau tenu à la session de fond de 2001 du Conseil économique et social.

5. Le présent rapport, présenté en application de la résolution 55/217 de l'Assemblée générale, met à jour l'information donnée dans le rapport intermédiaire présenté par le Secrétaire général au Conseil de sécurité, en septembre 1999 (S/1999/1008). La section II décrit les mesures de suivi spécifiques qui ont été adoptées ou menées à bien en ce qui concerne la paix et la sécurité. La section III présente dans leurs grandes lignes les faits nouveaux survenus dans les domaines de la gouvernance et du développement durable. Il convient de rappeler que les recommandations qui figurent dans le rapport initial du Secrétaire général ont été transmises à tous les

membres de la communauté internationale, notamment aux pays africains et à leurs partenaires de développement. Le présent rapport traite principalement de la manière dont les organismes du système des Nations Unies ont mis en oeuvre ces recommandations.

## **II. Agir face aux situations de conflit**

### **A. Rétablissement de la paix**

#### **Nommer des médiateurs spéciaux ou créer des commissions spéciales afin d'examiner les sources des différends, de renforcer la confiance et de recommander des solutions concrètes**

6. Le Secrétaire général continue de nommer des médiateurs et des représentants spéciaux, qui ont pour tâche d'aider à rétablir la paix. Comme suite à la signature de l'Accord d'Arusha sur la paix et la réconciliation au Burundi et à la création du Comité de suivi de l'application de l'Accord, un Représentant spécial a été nommé pour superviser les travaux de cet organe. Afin d'encourager le dialogue intercongolais en République démocratique du Congo, facilité par l'ancien Président du Botswana, Ketumile Masire, l'ONU offre, quand cela est nécessaire, un soutien logistique et en personnel. On a également créé des commissions d'enquête chargées l'une de vérifier les allégations relatives à des massacres portées par Amnesty International contre le Gouvernement togolais, l'autre d'enquêter sur les meurtres commis en Côte d'Ivoire, après les élections présidentielles de 2000. La Commission d'enquête Togo-Amnesty International a été établie conjointement par l'OUA et l'ONU. La création de ces commissions avait pour principal objectif d'empêcher le sentiment d'impunité de prévaloir et de prévenir de nouveaux massacres. Le Secrétaire général encourage les organisations africaines sous-régionales et régionales à nommer des envoyés spéciaux et, le cas échéant, à faciliter la création de conseils des anciens qui aident à arbitrer les litiges et à trouver des solutions concrètes.

#### **Éviter la multiplication des efforts de médiation**

7. Afin d'éviter que les initiatives de paix ne se chevauchent, le Secrétaire général s'entretient

régulièrement avec les représentants de l'OUA et les autres parties concernées. De ce processus est né, par exemple, le forum appelé « Consultations des envoyés et des représentants spéciaux sur le Burundi », auquel participent des envoyés des Nations Unies, l'OUA et des membres du Conseil de sécurité, ainsi que des groupements régionaux concernés par la situation au Burundi. En 2001, un groupe analogue au Groupe des Amis créé pour la Guinée-Bissau en 1999, à l'initiative de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a été constitué en République centrafricaine afin de mobiliser l'appui nécessaire pour consolider la paix, assurer la réconciliation, et rassembler des ressources pour cimenter la paix après le conflit.

8. Les actions à l'échelle régionale sont également encouragées et le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat de l'ONU consulte actuellement les États africains et autres, à propos du mandat qu'il a établi en vue de la création d'un groupe de travail ou groupe des amis qui servirait de forum d'échange permanent pour renforcer la coordination et assurer une meilleure utilisation des ressources et le suivi des actions menées afin d'accroître les capacités africaines de maintien de la paix.

#### **Recourir davantage aux groupes de contact et aux conférences spéciales**

9. La communauté internationale a récemment mobilisé l'appui aux efforts de paix consentis dans un certain nombre de pays africains. Un groupe de contact international, mené par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, s'emploie à susciter un appui politique, technique et financier, notamment, en faveur des efforts de paix menés en Sierra Leone, dont le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. En organisant des conférences de donateurs, dont celles tenues en 2000 pour le Burundi, la République centrafricaine et la République démocratique du Congo, plusieurs membres du système des Nations Unies, notamment le Secrétariat de l'ONU (Département des affaires politiques), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, sont aussi au premier rang pour mobiliser l'appui de la communauté internationale en faveur des pays qui sortent d'un conflit.

### **Améliorer l'efficacité des sanctions**

10. Afin que les sanctions appliquées par le Conseil de sécurité puissent devenir des instruments plus efficaces et moins grossiers, le Secrétariat de l'ONU continue d'organiser des réunions sur la question auxquelles il participe; la dernière en date, mise sur pied en collaboration avec le Gouvernement allemand, était consacrée aux embargos sur les armes et à l'interdiction des liaisons aériennes avec certains pays d'Afrique dont on sanctionnerait ainsi le régime. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a entrepris une étude de six mois sur l'histoire des sanctions et des embargos sur les armes en Afrique, de 1960 à nos jours, dont on pourra partir pour mieux adapter le régime de sanctions au cas spécial de l'Afrique. Le Secrétariat coopère aussi étroitement avec les Comités des sanctions en Angola, au Libéria et en Sierra Leone, qu'il aide à enquêter sur les violations et auxquels il fait des recommandations sur la manière de rendre les sanctions plus efficaces.

### **Criminaliser la violation des embargos sur les armes imposés par le Conseil de sécurité**

11. Depuis que le rapport initial du Secrétaire général a été publié, des consultations se sont tenues avec un certain nombre d'États africains afin de les encourager à adopter au niveau national des mesures législatives érigeant en infraction pénale la violation d'un embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité. À titre de suivi, des lettres ont été envoyées à tous les gouvernements des États africains leur demandant de donner des renseignements sur les mesures qui avaient été prises à cet égard.

### **Arrêter la prolifération des armes, ramener les dépenses consacrées à l'achat d'armes et de munitions au-dessous de 1,5 % du produit intérieur brut, tout en maintenant à zéro la croissance des budgets militaires, et identifier les marchands d'armes internationaux**

12. L'un des facteurs de violence des conflits en Afrique est l'accumulation rapide, la vente illicite et l'emploi inconsidéré des armes légères. La participation des États africains au Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies est parmi les plus faibles du monde. Elle a fluctué de 1992

à 1998, passant de 24 % environ en 1992 à 6 % en 1998. Les pays africains ont été instamment priés de contribuer au Registre afin de renforcer les mesures de confiance. En août 2000, seuls quatre pays africains sur 53 avaient contribué au Registre<sup>3</sup>. En 1999, une conférence sous-régionale, organisée à N'Djamena par le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, a appelé à la création, aux niveaux national et sous-régional, d'un registre des armes commun (voir A/54/530-S/1999/1141). Tout en reconnaissant les préoccupations que partagent un certain nombre de pays africains face à la difficulté d'adhérer à ces objectifs dans un climat d'insécurité croissante causée par les conflits, on encouragera les pays à faire des propositions concrètes sur les moyens de susciter une participation plus active à la poursuite de ces objectifs et d'encourager certaines sous-régions à jouer un rôle d'avant-garde et à servir de modèle dans la mise en oeuvre de cette recommandation. Il importerait également d'examiner comment faire pour que le Registre soit mieux adapté à la situation de l'Afrique, notamment en ce qui concerne la question des armes légères, qui est particulièrement importante dans la région. Les départements du Secrétariat de l'ONU seront invités à compiler, dans la mesure du possible, l'information et les statistiques disponibles concernant les dépenses d'armement des pays africains. Il convient toutefois de noter que, si les rapports ne sont pas fiables, s'ils sont incomplets ou que des dépenses extrabudgétaires sont engagées, il sera difficile de se faire une bonne idée des dépenses militaires de ces pays.

13. Le Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement, qui est financé par le PNUD, a, en collaboration avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et la CEDEAO, apporté un solide soutien à la mise en oeuvre de la Déclaration de moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest (A/54/374, annexe). L'ONU s'est engagée aussi à appuyer les activités liées à deux autres initiatives, à savoir, la Déclaration de Nairobi sur le problème de la prolifération des armes légères dans la région des Grands Lacs et la corne de l'Afrique (A/54/860-S/2000/385, annexe), issue de la Conférence de la région des Grands Lacs et de la corne de l'Afrique sur la prolifération des armes légères, tenue en mars 2000, et le Protocole sur le contrôle des armes à feu, des

munitions et d'autres matériels connexes dans la région de la Communauté de développement d'Afrique australe (A/CONF.192/PC/35, annexe), adopté à Windhoek, le 9 mars 2001, par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Le PNUD met actuellement en oeuvre au Congo un projet de collecte et de destruction des armes légères lié à la réintégration des ex-combattants. On espère que les activités que l'ONU a prévu de mener dans ce domaine seront renforcées par les actions qui seront entreprises aux niveaux national, régional et mondial afin de mettre en oeuvre le Programme d'action visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères<sup>4</sup>, adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects en juillet 2001.

## **B. Maintien de la paix**

### **Appuyer la capacité africaine de maintien de la paix**

14. L'Organisation des Nations Unies continue de coopérer étroitement avec l'OUA et les organisations sous-régionales dans le domaine de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits, notamment avec la CEDEAO en ce qui concerne les conflits en Afrique de l'Ouest, y compris la Guinée-Bissau et la Sierra Leone, avec la Communauté de développement de l'Afrique australe s'agissant du conflit dans la République démocratique du Congo et avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour la Somalie et le Soudan. Les activités de coopération visant à renforcer la capacité africaine de maintien de la paix portent sur la formation, l'échange d'informations, les exercices conjoints, le Système des forces et moyens en attente des Nations Unies et les programmes de déminage. Dans le même temps, l'Organisation des Nations Unies favorise les contacts entre les pays contributeurs de troupes et les États donateurs capables de fournir un appui logistique, notamment en termes d'équipement, afin de renforcer les capacités de l'Afrique à établir un partenariat efficace en matière de maintien de la paix. Le PNUD a soutenu le mécanisme de gestion des conflits de l'OUA. Le programme comprend : a) un soutien au système d'appui à l'information de l'OUA; b) le renforcement des capacités du centre de gestion des conflits; c) l'élaboration d'un mécanisme d'alerte et de

réponse rapides; d) une aide à la mobilisation des ressources pour le « Fonds pour la paix ».

15. En consultation avec l'OUA, la CEDEAO et la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Secrétariat de l'ONU a récemment achevé une étude générale sur les enseignements tirés de la coopération entre l'ONU et les organisations sous-régionales. Le Groupe des enseignements tirés des missions du Département des opérations de maintien de la paix a réalisé plusieurs études sur la base de l'expérience de l'ONU dans ce domaine en Afrique, notamment sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales. Ces aides peuvent contribuer à définir de meilleures pratiques pour aborder les différents aspects du maintien de la paix et aider les États africains à renforcer leurs capacités à cet égard. Le Secrétariat examine avec l'OUA la possibilité d'organiser un atelier conjoint sur les enseignements tirés des opérations de maintien de la paix en Afrique. Les pays d'Afrique devraient également tirer parti des mécanismes actuellement mis en place pour appliquer les recommandations du Groupe d'études sur les opérations de paix des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809).

16. Dans un récent rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés (A/55/985-S/2001/574), l'examen de la question de la prévention des conflits en Afrique a été étendu à la nécessité pour l'ONU de passer d'une culture de réaction à une culture de prévention. Dans son rapport, le Secrétaire général invite l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à jouer un rôle plus actif dans l'élaboration de stratégies à long terme pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Il prie le Conseil économique et social de consacrer lors de sa session annuelle de fond un débat de haut niveau à cette question. Le Secrétaire général s'est également engagé à jouer un rôle plus actif dans la prévention des conflits en entreprenant des missions dans les régions où la situation est très instable, en encourageant l'élaboration de stratégies régionales de prévention, en mettant en place un réseau informel de personnalités éminentes et en améliorant, au sein du Secrétariat, les capacités d'action préventive. Si les recommandations proposées au système des Nations Unies, aux États Membres, aux organisations régionales et à la société civile sont mises en oeuvre, elles devraient être positives pour l'Afrique car c'est le continent qui abrite le plus grand nombre de conflits.

### **Soutenir les initiatives africaines pour régler les différends**

17. L'Organisation des Nations Unies offre également des services particuliers pouvant être exploités pour soutenir les initiatives en faveur de la paix mises en oeuvre par l'Afrique elle-même; par exemple, le PNUD finance l'inventaire des institutions régionales pour la paix réalisé par le Département des affaires économiques et sociales. UNIFEM continue de déployer des efforts pour intégrer les femmes dans ses programmes en faveur de la paix en Afrique de l'Est, en Afrique centrale et dans la corne de l'Afrique. Ses activités au Burundi, en Éthiopie, en Érythrée, au Rwanda, en Somalie et au Soudan visent à encourager la participation des femmes aux réunions et aux négociations en faveur de la paix et de la réconciliation, en soutenant leur contribution aux efforts de promotion de la paix tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leur pays et en renforçant leurs capacités dans les domaines de l'encadrement, du respect des droits fondamentaux et de la défense de leurs intérêts.

### **Contribuer aux fonds d'affectation spéciale de l'ONU et de l'OUA**

18. Le Secrétaire général a continué d'exhorter les États Membres à contribuer bilatéralement et multilatéralement aux fonds d'affectation spéciale de l'ONU et de l'OUA pour le maintien de la paix. Cette priorité est également prise en considération dans les projets de budget du Secrétariat et il faut espérer que l'Assemblée générale donnera suite à ces appels et encouragera l'octroi d'un soutien suffisant aux activités de maintien de la paix de l'ONU en Afrique.

### **Protéger les civils en période de conflits**

19. Comme souligné dans le rapport du Secrétaire général sur la protection des civils en période de conflits armés (S/1999/957), la protection des civils est devenue un aspect important des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Dans sa résolution 1296 (2000) en date du 19 avril 2000, le Conseil de sécurité, notamment, entend veiller, lorsque ce sera approprié et possible, à ce que les missions de maintien de la paix « soient dûment chargées de protéger les civils en cas de menace imminente de danger physique et disposent des ressources nécessaires à cet effet ». Les mandats de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone et de la Mission de l'ONU en République démocratique du

Congo prévoient que celles-ci doivent assurer la protection des civils en cas de menace imminente de danger physique et des observateurs chargés de la protection des enfants sont déployés dans l'ensemble du pays en Sierra Leone. Le personnel chargé des droits de l'homme et celui de la police civile de l'ONU déployé en tant que composante des missions de maintien de la paix joue un rôle important dans les activités de sensibilisation au respect de l'ordre public et des droits de l'homme. Toutefois, il ne fait aucun doute que l'Organisation des Nations Unies devra formuler des propositions de mesures en vue d'assurer un respect plus stricte des normes du droit humanitaire international et des droits de l'homme par les parties aux conflits. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés a cherché à développer l'idée de faire des enfants une « zone de paix » pour que lors de la négociation des cessez-le-feu, la pratique de permettre aux enfants qui se trouvent dans les zones en guerre d'être vaccinés ou de recevoir des vivres soit érigée en principe du droit humanitaire international. Malheureusement, aucun progrès n'a été accompli sur les recommandations relatives à l'élaboration d'un mécanisme juridique international pour renforcer les efforts faits pour localiser et saisir les avoirs de ceux, parties et dirigeants, qui prennent délibérément pour cible des civils et pour financer des missions spéciales d'observation des droits de l'homme à partir des contributions des États Membres.

### **Examiner les questions concernant la sécurité des réfugiés**

20. La question de la sécurité des réfugiés a été examinée récemment les 8 et 9 mars 2001 lors des consultations mondiales animées par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à Genève. Elle comporte des aspects complexes et difficiles qui ont trait au maintien de l'ordre et à la souveraineté. Le HCR a décidé dans un premier temps d'établir des arrangements prévisionnels avec un nombre limité de gouvernements en vue du déploiement de spécialistes du maintien de l'ordre et de la sécurité publique, que l'on appellera spécialistes de la sécurité humanitaire. Ces spécialistes feront partie des équipes d'intervention d'urgence auxquelles le HCR fait appel au début d'une crise et collaboreront avec les organismes de sécurité nationale et locale concernés. Plusieurs gouvernements ont annoncé leur intention de soutenir cette initiative. Des programmes

de coopération avec les forces de police nationale ont déjà été mis en oeuvre au Kenya et en République-unie de Tanzanie où le HCR fournit un soutien matériel au déploiement de forces de police afin de garantir le maintien de l'ordre à l'intérieur et autour des camps.

21. Le Secrétaire général est particulièrement préoccupé par la vulnérabilité des femmes et des enfants dans les situations de conflits. En Sierra Leone, UNIFEM a coopéré avec le HCR pour intégrer une perspective sexospécifique au processus de planification d'un programme de protection et d'assistance du HCR. UNIFEM a mis notamment l'accent sur les soins de santé en matière de reproduction et l'aide aux femmes victimes de violence sexuelle; le soutien psychologique aux femmes vivant dans les camps; l'appui synergique aux enfants dans le cadre du programme; et surtout l'autosuffisance et la sécurité économique. Ce partenariat a débouché sur la création d'un forum des femmes, constitué en ONG, avec des secrétariats dans le nord et le sud de la Sierra Leone; une meilleure protection institutionnelle des femmes en Afrique centrale et de l'Ouest; et une collaboration régulière dans les situations d'urgence.

22. Il est également important de limiter les incidences que peuvent avoir les réfugiés sur les pays d'accueil, notamment pour les pays les moins avancés d'Afrique. La crise récente en Guinée, déclenchée à la suite d'incursions transfrontières à partir du Libéria et de la Sierra Leone, témoigne des difficultés que soulève la générosité du pays pour ses voisins. En réponse à la crise naissante, la Banque mondiale aide le Gouvernement à faire face aux besoins urgents de reconstruction dans le cadre de ses opérations en cours et du plan de lutte contre la pauvreté.

### **C. Consolider la paix après les conflits**

#### **Aide d'urgence à la reconstruction et au développement**

23. Pour aider efficacement les pays d'Afrique dans le domaine de la consolidation de la paix, l'Organisation des Nations Unies peut regrouper les mesures prises dans ce domaine ainsi que dans ceux de l'aide d'urgence et du développement à long terme en une réponse globale et cohérente. Certains organismes des Nations Unies ont entrepris un certain nombre d'activités axées sur le soutien des objectifs de développement à long terme. L'Organisation

internationale du travail (OIT) s'efforce de promouvoir des emplois à forte intensité de main-d'oeuvre afin, notamment, de reconvertir les anciens combattants en les faisant participer à des projets d'infrastructure rurale et urbaine dans plusieurs pays se relevant d'un conflit. Fin juillet 2001, la Banque mondiale a approuvé trois projets d'aide au relèvement et au redressement après un conflit ou un déclin prolongé : les projets de redressement économique, de démobilisation et de réintégration mis en place au Congo et le projet de relèvement d'urgence en République démocratique du Congo aideront à démobiliser et à réintégrer les anciens combattants tout en contribuant à la remise sur pied de l'infrastructure physique et à l'instauration d'une stabilité macroéconomique. Le programme d'aide agricole d'urgence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) fournit une aide directe aux populations touchées suivant des modalités qui encouragent le relèvement et le redressement du secteur de la production alimentaire. Il comprend l'approvisionnement en intrants essentiels tels que semences, outillage manuel et fournitures vétérinaires pour permettre la reprise sans délai des activités agricoles. Les efforts ont pour objectifs d'accroître la sécurité alimentaire des ménages tout en renforçant l'autosuffisance des agriculteurs dans la période qui suit immédiatement le conflit. Étant donné que le redressement à long terme du secteur de la production alimentaire est largement tributaire de l'efficacité et des capacités de l'infrastructure agricole, la FAO fournit également une aide à la remise en état des dispositifs d'irrigation dans de nombreux pays d'Afrique.

#### **Mettre en place des structures d'appui à la consolidation de la paix après les conflits et créer les conditions préalables nécessaires à la reconstruction et au développement**

24. Un bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix a été créé en République centrafricaine, outre ceux qui existent déjà en Guinée-Bissau et au Libéria. Ces bureaux mènent à bien un certain nombre d'activités en vue de garantir que des priorités stratégiques telles qu'encourager la réconciliation et le respect des droits de l'homme; promouvoir l'ouverture politique et l'unité nationale; garantir le rapatriement et la réinstallation dans de bonnes conditions de sécurité, sans heurts et rapides des réfugiés et des déplacés; réintégrer les anciens

combattants et autres dans la société de production; et réduire la disponibilité des armes légères sont bien prises en considération.

25. Pour aboutir à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale, il est fondamental d'encourager une culture de la paix. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a entrepris, en tant que chef de file, un certain nombre de projets dans plusieurs pays africains afin d'instaurer une culture de la paix dans des pays tels que la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger et la Somalie. À cet effet, du matériel pédagogique sur une culture de la paix a été élaboré et diffusé, et des sessions de formation ont été organisées à l'intention des parlementaires et des membres des forces armées et des forces de police, notamment sur des questions relatives aux droits de l'homme. En collaboration avec les groupes de la société civile, l'UNESCO forme également des femmes afin de renforcer leurs rôles en faveur de la paix et encourage les meilleures pratiques en matière de consolidation de la paix et de règlement non violent des conflits.

26. Les activités de l'UNESCO sont complétées par les efforts novateurs d'autres organes et organismes du système des Nations Unies, notamment le HCR. Motivée par le processus de l'Institut Brookings visant à mobiliser des coalitions animées de la volonté et dotées des capacités nécessaires en fonction du contexte, le HCR a établi une série de nouveaux partenariats, tout en renforçant ceux qui étaient déjà en cours en 2000, notamment avec les institutions bilatérales de développement et les banques de développement régional. Imagine coexistence, initiative conjointe du HCR et du Programme on Negotiation de la faculté de droit de Harvard a été lancé en 2000. Le projet vise à promouvoir la coexistence à court terme lors de la phase de réinsertion après les conflits afin de prévenir la récurrence de la violence dans des communautés divisées et de promouvoir la réconciliation à long terme. L'accent sera placé sur les activités locales génératrices de revenus dans des secteurs divers où les populations apprennent, travaillent, pensent et jouent ensemble. Un projet pilote devrait démarrer à Ngoma (Rwanda) en 2001.

27. Au niveau des programmes, le Comité permanent interorganisations a pris des mesures pour analyser les liens entre secours et développement et a créé un groupe d'études interorganisations chargé de trouver

des solutions intégrées aux problèmes liés à la programmation des activités d'après conflit. Exploitant des initiatives analogues dans le système des Nations Unies, notamment les interventions de secours et de redressement prolongées du Programme alimentaire mondial (PAM), le rapport de ce groupe d'études constituera la base de toute une série d'actions dans un certain nombre de pays africains. Le Comité permanent interorganisations a également mis au point le système des appels globaux, outil de planification stratégique qui favorise le passage du stade des secours à celui du développement. Les départements et programmes compétents du Secrétariat ont par ailleurs aidé à instaurer des liens entre le processus des appels globaux et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement lorsque ces deux outils étaient utilisés simultanément, notamment au Burundi et en Ouganda, ce qui ne peut que renforcer la coopération et la planification conjointes entre les différents intervenants dans les domaines des secours et du développement. Le processus des appels globaux et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement n'ont pas encore pris tout leur effet et dans ce contexte, toutes les organisations concernées doivent reconsidérer leurs stratégies de mobilisation des ressources.

28. Pour assurer un maximum d'efficacité, une coordination stratégique et administrative est indispensable entre tous les acteurs clefs, notamment le système des Nations Unies, les autorités nationales, les institutions de Bretton Woods, les donateurs bilatéraux, les organisations régionales et les organisations non gouvernementales. Une telle coordination serait essentielle dans le cadre de la mobilisation des ressources nationales et internationales pour la reconstruction et le redressement économique. Dans le cas de l'Afrique, on pourrait s'inspirer du modèle du groupe consultatif spécial pour les pays qui sortent d'un conflit, proposé par le Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique<sup>5</sup> et approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/217. Dans la déclaration ministérielle qu'il a adoptée le 18 juillet 2001 (voir A/56/3, chap. III), le Conseil économique et social a demandé que lui soit présenté un rapport contenant les propositions sur le mandat, la composition et les modalités des travaux de ce groupe pour le premier trimestre 2002.



29. Une approche sous-régionale intégrée de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix est fondamentale pour obtenir de bons résultats. Comme indiqué dans le rapport présenté par la mission interinstitutions en Afrique de l'Ouest (E/2001/56), tous les conflits nationaux en Afrique ont des aspects régionaux et sous-régionaux, de la circulation des armes aux flux de réfugiés et aux opérations secrètes ou non de leurs voisins. Il a été décidé de créer un Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, lequel aidera notamment à coordonner le soutien aux efforts de paix sous-régionaux et aux activités de consolidation de la paix.

#### **Pour un programme d'ajustement structurel qui favorise la paix**

30. Les institutions de Bretton Woods ont été priées de trouver de nouveaux moyens d'aider les pays qui sortent d'un conflit tout en assouplissant la conditionnalité dont sont habituellement assortis les prêts. Un consensus sur la nécessité d'une action semble se dégager dans ce domaine. En mars 2001, la Banque mondiale a convoqué une réunion de consultation, à Paris, pour examiner les moyens de rendre son intervention après un conflit plus souple et plus efficace. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont établi un rapport conjoint<sup>6</sup> pour examen par le Comité du développement à sa réunion d'avril 2000, soulignant les modalités qui permettraient de rendre plus facile la fourniture d'une assistance aux pays se relevant d'un conflit dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Plusieurs recommandations ont été formulées, notamment accroître les ressources du fonds pour les pays se relevant d'un conflit et/ou l'importance des subventions octroyées par l'Association internationale de développement avant le règlement des arriérés pour financer l'aide dans les pays se relevant d'un conflit et qui ont des arriérés; redoubler d'efforts pour encourager la bonification d'intérêts pour ces pays; insister sur le renforcement des institutions et de la gouvernance pour disposer d'éléments qui serviront de base au moment de la prise de décisions pour les pays se relevant d'un conflit et élaborer des mécanismes de développement afin de suivre les ressources affectées à l'atténuation de la pauvreté pendant la période intérimaire; et renforcer l'approche actuelle de l'Association internationale de développement pour déterminer l'importance et surveiller l'emploi des ressources qu'elle alloue à ces pays. Les institutions de

Bretton Woods espèrent que ces mesures permettront que les transferts aient un solde positif à la hauteur des besoins urgents.

### **III. Paix durable et croissance économique**

#### **A. La bonne gouvernance**

##### **Transparence et responsabilité dans l'administration publique**

31. Dans son rapport, le Secrétaire général a engagé les pays africains à se mettre d'accord sur un calendrier d'intégration rapide, dans les législations nationales, de la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales et proposé que l'Organisation de l'unité africaine envisage d'établir, en 2000 au plus tard, une convention africaine uniforme sur la conduite des fonctionnaires publics et la transparence de l'administration publique. Alors que très peu de progrès ont été faits à l'échelle nationale et régionale à cet égard, l'ONU a appuyé les efforts menés par la Conférence panafricaine des ministres de la fonction publique pour adopter une charte de la fonction publique en Afrique visant, entre autres initiatives, à renforcer le professionnalisme et la déontologie. Tout en continuant à inciter les pays africains à appliquer les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général, l'Organisation des Nations Unies poursuivra sa mobilisation en faveur du rapatriement rapide des richesses illégalement obtenues que des dirigeants et des fonctionnaires africains corrompus ont transférées dans des banques occidentales, et d'une rémunération décente du travail des fonctionnaires africains.

##### **Accroître le potentiel de l'administration d'un pays**

32. Le service public reste déficient dans de nombreux pays africains. La consolidation des appareils d'État est l'un des moyens les plus puissants dont dispose l'ONU pour aider ces pays à diriger et à gérer leur propre développement. Les travaux de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en vue du renforcement des administrations africaines s'articulent autour de plusieurs axes. L'un des volets les plus importants concerne l'appui que la CEA

apporte aux gouvernements africains par le biais de services consultatifs techniques visant à conforter les commissions de la fonction publique et les écoles de la fonction publique dont la mission est respectivement de fixer et d'appliquer les règles et règlements régissant la fonction publique et de former les fonctionnaires. Le Département des affaires économiques et sociales appuie aussi des formations permettant à des planificateurs locaux et régionaux en milieu de carrière de rehausser leurs connaissances et leurs compétences en matière de formulation et d'exécution de politiques et de plans de développement local et régional. Une aide est également apportée à l'Algérie, la Gambie, la Guinée, la Guinée équatoriale, la Mauritanie, au Mozambique, à la Namibie, au Niger et au Tchad afin qu'ils relèvent diverses institutions économiques et renforcent les capacités locales pour la planification stratégique et la définition de politiques macroéconomiques adaptées. De son côté, l'OIT s'attache à promouvoir la transparence dans les procédures et les pratiques en vigueur dans les ministères du travail afin que des données fiables sur le marché du travail puissent être recueillies. Un programme conjoint du PNUD et du FMI sur la gestion financière et économique a été récemment mis en place pour consolider l'administration publique nigériane.

33. L'affaiblissement de l'appareil administratif des pays africains est un phénomène graduel imputable à plusieurs facteurs. Dans certains pays, il puise ses racines dans des conflits; dans d'autres, il résulte de la politique d'austérité corrélée aux programmes d'ajustement, et ailleurs, il est lié à l'exode des experts locaux à l'étranger. La consolidation du secteur public étant de plus en plus perçue comme une composante essentielle, les programmes d'ajustement les plus récents mettent l'accent sur le renforcement des capacités administratives.

34. Des mesures ont été prises en application des recommandations du Secrétaire général, mais les activités de formation et de formulation de politiques ne concernent généralement que les principales institutions de gestion financière. À cet égard, il convient de noter que les travaux doivent porter sur l'ensemble de l'appareil d'État étant donné que ses interventions se répercutent sur celles des instances de gestion financière. Les États doivent se doter de la logistique et des systèmes d'appui qu'exige le bon fonctionnement des organismes et des institutions et offrir aux fonctionnaires des incitations propres à les

maintenir en poste. De manière générale, l'engagement financier et moral des gouvernements est crucial pour la réalisation des objectifs fixés.

35. Plusieurs organismes des Nations Unies s'attachent aussi à favoriser la décentralisation afin de renforcer les capacités locales et de promouvoir les partenariats dans les processus décisionnels. Le Fonds international de développement agricole a lancé des projets au Ghana, en Guinée et au Sénégal en faveur de la décentralisation rurale et la Banque mondiale aide les pays africains à se doter des moyens nécessaires à la décentralisation. Le FMI fournit une assistance technique à ces pays afin qu'ils renforcent le cadre juridique leur permettant d'améliorer la gouvernance dans les domaines de la gestion économique, de l'audit et de l'établissement de codes déontologiques dans les secteurs budgétaire, monétaire et financier, et le cas échéant, il apporte un appui et des conseils sur la réforme de la fonction publique.

36. Il est tout aussi capital de renforcer les capacités nécessaires à la consolidation des pratiques et des institutions démocratiques. Le PNUD et la CEA ont de nouveau réuni leur Forum sur la gouvernance en Afrique, manifestation annuelle permettant aux États membres d'examiner les progrès effectués dans l'élaboration et l'adoption de stratégies de renforcement de la gestion publique en Afrique. Le quatrième Forum s'est penché sur la contribution du processus parlementaire à la consolidation de la bonne gouvernance. Le Département des affaires politiques a continué de fournir un appui et une assistance technique aux commissions électorales africaines, dont celles d'Afrique du Sud, de Guinée-Bissau et du Nigeria. Le renforcement des institutions et des capacités de gestion économique dans les pays sortant d'un conflit figure en tête des interventions de la Banque mondiale en situation postconflictuelle. Les efforts consistent notamment à accroître la transparence dans le domaine de la taxation et à améliorer les méthodes de gestion budgétaire.

## **B. Le développement durable**

### **Créer un environnement propice aux investissements et à la croissance économique**

37. La création de petites et moyennes entreprises en Afrique doit continuer à recevoir toute l'attention

voulue pour accroître les perspectives d'emploi des victimes du sous-emploi et du chômage. Le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a commencé à établir un plan directeur pour la création d'entreprises en Afrique en s'intéressant en particulier aux problèmes que rencontrent les petites et moyennes entreprises dans leurs relations avec les administrations publiques. Trois rapports nationaux sur l'Éthiopie, Madagascar et la République-Unie de Tanzanie ont été établis à cet effet en consultation avec des experts nationaux. L'initiative « Méditerranée 2000 » de la CNUCED est un programme de renforcement des institutions et de soutien à la création d'entreprises financé par le Gouvernement italien qui aide plusieurs pays africains à renforcer leurs capacités, y compris l'Égypte, l'Éthiopie, le Maroc, l'Ouganda et la Tunisie. Le Ghana et le Zimbabwe ont aussi bénéficié du Programme de développement de l'esprit d'entreprise de la CNUCED qui vise à créer des centres pour l'innovation et le développement des entreprises ou à les renforcer. Dans le même temps, le programme « Entreprise Afrique » du PNUD, déjà opérationnel en Afrique du Sud, au Botswana, en Éthiopie, au Ghana, en Namibie, au Nigéria, en Tanzanie et au Zimbabwe, continue de fournir une assistance technique dans divers secteurs : élaboration et exécution de nouveaux programmes nationaux; renforcement des programmes nationaux existants; élargissement de l'accès au crédit; promotion de l'intégration régionale par la formation de réseaux à l'échelle des entreprises et fourniture de conseils d'orientation en matière de création d'entreprises aux administrations publiques.

38. L'Afrique doit recevoir un volume d'investissements nettement supérieur pour faire grimper son taux de croissance aux 7,8 % requis pour réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. L'investissement privé se heurte à la faiblesse des structures des institutions financières, aux conditions draconiennes qui gouvernent les prêts, à la pénurie de matières premières et l'exiguïté des marchés nationaux, sans compter le faible pouvoir d'achat.

### **Investir dans les ressources humaines**

39. Le Programme alimentaire mondial (PAM) oeuvre dans le domaine de l'alimentation scolaire depuis plus de 30 ans et a reçu récemment des États-Unis une contribution globale spéciale de 146 millions de dollars au titre de leur initiative « Global Food for

Education ». Bien que l'alimentation scolaire bénéficie à la fois aux garçons et aux filles, des efforts particuliers doivent souvent être déployés pour qu'un plus grand nombre de filles puissent aller à l'école, et de façon plus assidue. En fournissant des rations alimentaires aux familles pour compenser le manque à gagner qu'entraîne pour elles la scolarisation des fillettes, le PAM s'efforce d'assurer l'égalité d'accès à l'enseignement aux enfants des deux sexes dans plusieurs pays subsahariens. Le PAM a des projets en cours dans huit pays africains qui visent à promouvoir l'éducation des filles par la distribution de denrées sèches aux familles.

40. Dans le cadre de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique, un sommet des chefs d'État du Burkina Faso, de la Guinée, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Tchad s'est tenu à Bamako en novembre 2000 afin d'examiner les moyens d'accélérer le programme en faveur de l'éducation pour tous dans ces pays. Ce sommet, organisé conjointement par le Gouvernement malien, l'UNESCO et la Banque mondiale, faisait suite à une conférence réunissant des ministres de l'éducation et des finances, des représentants de la société civile et des représentants d'organismes donateurs externes.

### **Les priorités en matière de santé publique**

41. Dans son rapport, le Secrétaire général a engagé l'Afrique et la communauté internationale à redoubler d'efforts pour réduire le nombre de décès dus à des maladies que l'on peut guérir et prévenir, et a demandé que l'on envisage d'utiliser à cet effet des ressources habituellement consacrées aux secours d'urgence et aux opérations humanitaires. Il est désormais manifeste que toutes les crises de santé publique, en particulier celle du VIH/sida, ne sont plus seulement rattachées à la seule sphère médicale. Leurs conséquences sociales et économiques sont désormais bien comprises, comme l'ont montré le Sommet extraordinaire de l'OUA sur le VIH/sida, la tuberculose et les autres maladies infectieuses, tenu à Abuja du 24 au 27 avril 2001, et la vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida. Tous les principaux organismes des Nations Unies intègrent déjà le VIH/sida dans leurs projets et programmes. L'OIT a mis au point un projet de code de bonne pratique sur le VIH/sida dans le monde du travail, tandis que la FAO a entrepris des études sur les répercussions du VIH/sida sur la sécurité alimentaire, le développement rural, la

nutrition, les services de vulgarisation agricole et les ressources génétiques, entre autres thèmes, afin de fournir aux pays d'Afrique subsaharienne des conseils théoriques et des stratégies de lutte contre ces effets négatifs. L'UNESCO a défini un plan d'action pour l'éducation préventive sur le VIH/sida et a actuellement à l'étude une approche culturelle de la prévention et des soins prodigués aux malades. Le projet régional du PNUD sur le VIH/sida et le développement s'est attaché à fournir des orientations et des stratégies politiques pour la création de liens opérationnels entre les programmes nationaux sur le VIH/sida en Afrique et à suivre l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme régional élargi de lutte contre le VIH/sida.

42. Si l'on s'est peu appliqué à utiliser les ressources habituellement consacrées aux secours d'urgence et aux opérations humanitaires pour la prévention et le traitement du VIH/sida, il convient de mentionner que la proposition du Secrétaire général visant à créer un fonds mondial pour la santé et la lutte contre le sida a reçu l'aval des principaux intervenants. Ce Fonds, pour lequel 1,4 milliard de dollars a déjà été souscrit au 30 juillet 2001, sera opérationnel d'ici à la fin 2001. La Banque mondiale consacre aussi des ressources importantes à la prévention et au traitement du VIH/sida. Son programme de lutte contre le sida en Afrique, qui s'étend dans plusieurs pays, a permis de dégager 500 millions de dollars pour aider 10 pays africains à améliorer la qualité de la prévention, des soins et des traitements en mettant l'accent sur la participation de la société civile et de la communauté. On s'attend à ce que 500 millions de dollars supplémentaires soient mobilisés en 2002 au profit de 15 pays africains. Le Secrétaire général continuera de veiller à ce que l'ensemble du système des Nations Unies donne la priorité à l'application intégrale de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution S-26/2 du 27 juin 2001, en aidant notamment les gouvernements à étendre leurs politiques nationales de lutte contre l'épidémie et à développer la concertation entre les pays.

43. La communauté internationale s'est davantage mobilisée contre le paludisme depuis que le Secrétaire général a demandé que l'on poursuive la recherche sur les nouvelles techniques de prévention de la maladie. Le paludisme était inscrit à l'ordre du jour du Groupe des huit en 2000 et du sommet extraordinaire des

responsables africains sur le thème « La lutte antipaludique en Afrique », tenu à Abuja en avril 2000. L'effort de recherche s'est accentué et l'opération Nouveaux médicaments contre le paludisme, associée à l'initiative de lutte antipaludique de l'OMS, de la Banque mondiale, de l'UNICEF et du PNUD, entend mettre au point un nouveau vaccin antipaludique tous les cinq ans pour faire face au problème croissant des formes multirésistantes de la maladie. L'Agence internationale de l'énergie atomique s'attaque aussi à ce problème avec l'introduction de techniques moléculaires pour le dépistage des souches résistant aux médicaments. De nouvelles perspectives s'ouvrent pour la recherche dans les pays africains depuis que l'OMS et six des plus gros éditeurs mondiaux de revues médicales ont annoncé une initiative étalée sur trois ans qui permettra de mettre à la disposition des écoles de médecine et des instituts de recherche par le biais d'Internet, gratuitement ou à un prix très réduit, 1 000 revues scientifiques et techniques parmi les meilleures au monde. Cette initiative peut aider à réduire le fossé qui existe entre pays riches et pays pauvres en matière d'information sanitaire et sera une étape importante de la mise en place d'un projet envisagé au Sommet du Millénaire en 2000, le Réseau international d'information sanitaire – Health InterNetwork.

44. L'accès aux médicaments à un prix abordable reste un gros obstacle. Le Secrétaire général a engagé l'industrie pharmaceutique à collaborer avec l'OMS et les pays africains afin que ceux-ci puissent acquérir, à moindre coût et dans des délais donnés, des médicaments qui permettent de sauver des vies et d'améliorer la qualité de vie des patients, y compris des médicaments pour traiter le VIH/sida. En 2001, d'importants progrès ont été enregistrés dans la lutte contre le VIH/sida et la tuberculose. Sous la pression des organisations de la société civile, et du fait de la concurrence entre les fabricants de médicaments contre le VIH/sida, le principe des systèmes de prix à plusieurs niveaux a été mieux accueilli, lequel consiste à vendre les médicaments à prix très réduit aux pays en développement en maintenant le prix fort sur les marchés des pays développés. Le Secrétaire général a rencontré personnellement les cadres dirigeants des six premières compagnies pharmaceutiques multinationales afin d'examiner les autres mesures que ces sociétés pourraient prendre pour rendre les soins et les traitements plus accessibles aux victimes du VIH/sida dans les pays en développement. Les

compagnies se sont engagées à baisser radicalement leurs prix, particulièrement en faveur des pays en développement, et notamment ceux d'Afrique. Depuis, une société pharmaceutique a offert gratuitement aux pays les moins avancés un médicament qui traite certaines infections opportunistes, et des médicaments de deuxième intention visant une forme de tuberculose multirésistante mortelle sont actuellement offerts aux pays pauvres à bas prix grâce aux efforts déployés par l'OMS, Médecins sans frontières et l'école de médecine d'Harvard. Bien que l'accès aux médicaments s'améliore, il reste encore beaucoup à faire car la majorité des Africains n'ont toujours pas les moyens de se procurer les médicaments bon marché. Il reste toutefois à trouver des moyens efficaces de distribuer ces médicaments et d'en contrôler l'utilisation.

#### **Éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**

45. Le Secrétariat continue d'encourager les États africains à ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ou d'y adhérer et à inciter les États parties à la Convention à soumettre les rapports requis en vertu de son article 18. Le cadre offert par la Convention peut favoriser la mise en oeuvre d'une véritable réforme politique en éliminant la discrimination systémique et systématique à l'encontre des femmes. Quatre pays africains n'ont toujours pas ratifié la Convention et l'on espère qu'ils le feront au cours de la session à venir de l'Assemblée générale. Dans l'intervalle, les principaux organismes des Nations Unies continuent d'aider les pays africains à renforcer leurs capacités en vue de l'application de la Convention.

46. En 2000, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a réalisé une étude sur la condition féminine en Afrique en s'appuyant sur les plans d'action nationaux de plus de 12 pays, et a établi un cadre d'intervention pour la prise en compte des problèmes des femmes dans les politiques et programmes des Nations Unies dans ces pays. Au rang de ses activités opérationnelles au Rwanda, le Centre a entrepris d'aider les femmes pauvres en situation postconflituelle et il collabore avec UNIFEM au service des droits des femmes en matière de succession. L'Initiative pour l'éducation des filles, projet d'une durée de 10 ans qui a été annoncé par le Secrétaire général au Forum mondial sur l'éducation de

Dakar, en avril 2000, dans le but d'harmoniser les travaux en cours au sein du système, devrait contribuer à éliminer la discrimination dans le domaine de l'éducation. L'UNICEF, l'UNESCO, UNIFEM et le Fonds des Nations Unies pour la population collaborent à la mise en oeuvre de cette initiative en Afrique.

#### **Restructurer l'aide internationale**

47. Depuis 1998, le Secrétaire général ne cesse de demander à la communauté internationale de restructurer l'aide qu'elle prodigue dans le monde afin de réduire la dépendance des pays bénéficiaires et de promouvoir le développement social dans des domaines comme l'alimentation en eau potable, l'alphabétisation et les soins de santé de base et le développement de l'infrastructure. Les donateurs ont été priés d'assurer que 50 % au moins de l'aide fournie à l'Afrique soit dépensée en Afrique. Chacun s'accorde à dire que l'aide au développement devrait profiter en priorité aux services sociaux de base. Comme les projets de grands travaux sont à forte intensité capitaliste, l'aide publique au développement ne peut assurer à elle seule l'intégralité de leur financement, et de nombreux donateurs s'interrogent aujourd'hui sur les moyens d'utiliser l'aide au développement pour canaliser l'investissement privé au profit des infrastructures des pays les moins avancés. Étant donné qu'il contribue à faciliter les échanges, l'investissement dans les infrastructures peut aider les pays à dépendre moins de l'aide à l'avenir. À cet égard, il faut se féliciter de l'annonce faite par les pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, à savoir qu'à compter du 1er janvier 2002, pour recevoir de l'aide au développement, les pays les moins avancés ne seraient plus tenus de passer des marchés avec les pays donateurs. L'application de cet accord permettra de rationaliser l'aide aux pays africains les moins avancés et d'augmenter la part de l'aide dont pourront effectivement disposer ces pays. Les donateurs sont priés d'étendre l'accord à tous les pays africains.

#### **Réduire le fardeau de la dette**

48. Les pays créditeurs sont instamment priés de convertir en subventions l'intégralité des dettes bilatérales des pays africains les plus pauvres. Quelques pays donateurs ont annulé la dette officielle de certains pays africains parmi les moins développés,

mais il y a lieu de préconiser l'adoption de mesures plus larges à cet égard et de puiser à d'autres sources que le budget de l'aide au développement pour financer l'allègement de la dette. Les institutions financières internationales sont priées de faciliter et d'accélérer l'accès des pays pauvres très endettés aux mécanismes financiers et d'apporter aux pays des ressources suffisantes. À ce jour, 19 pays africains – Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal et Zambie – arrivent à la date de prise de décisions dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), et un pays, l'Ouganda, est parvenu au point d'achèvement au titre de la première initiative en faveur des PPTE. Tous ces pays ont commencé à bénéficier d'un allègement de leur dette qui, à terme, se chiffrera à 34 milliards de dollars des États-Unis. L'accélération du processus qu'implique l'initiative renforcée en faveur des PPTE est certes bien accueillie, mais d'aucuns craignent que, même pour les pays bénéficiaires de cette initiative, le problème de l'endettement et du poids du service de la dette ne soit pas définitivement réglé.

#### **Ouvrir les marchés internationaux**

49. L'expansion et la diversification des exportations permettent certes d'améliorer les perspectives de développement et d'atteindre les objectifs de développement fixés à l'échelon international, mais il reste encore beaucoup à faire pour faciliter l'accès aux marchés des produits des pays africains au moyen de mesures d'incitation à la diversification qui consistent à limiter, voire supprimer la progressivité des droits de douane. La prochaine étape des négociations commerciales multilatérales devra être véritablement axée sur le développement et il faudra y parler du subventionnement et de l'élimination des obstacles tarifaires auxquels se heurtent les exportations du continent africain. L'Union européenne, marché essentiel pour l'Afrique, doit être saluée pour avoir accordé l'entrée en franchise et hors contingentement, d'ici à 2009, de la plupart des produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays les moins avancés, et l'on doit inciter les autres pays à faire de même. L'*Africa Growth and Opportunity Act* (loi sur la croissance de l'Afrique, et l'ouverture de débouchés à ce continent) adoptée par le Congrès américain en 2001, offre la possibilité d'aider certains

pays africains à développer et diversifier leurs exportations.

50. Avec l'ouverture progressive des marchés, la communauté internationale devrait axer son aide sur le développement des capacités productives de l'Afrique et la stimulation de l'industrie du continent. Le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a poursuivi sa coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Centre du commerce international CNUCED/OMC dans le cadre du Programme commun d'assistance technique intégrée destiné aux pays les moins avancés et aux autres pays africains, que beaucoup considèrent comme un mécanisme d'assistance technique novateur. Le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en vue d'aider les pays les moins avancés dans leurs activités commerciales et liées au commerce a été entièrement remanié dans le sens d'une plus grande efficacité. Il aura désormais pour objectif d'intégrer le commerce à la stratégie globale de développement d'un pays suivant le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et/ou les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté de sorte que les politiques commerciales, l'assistance technique liée au commerce et les besoins en fait de renforcement des capacités soient formulés dans la perspective élargie du développement. Un fonds d'affectation spéciale a été créé pour financer le Cadre intégré à titre expérimental; le programme sera ensuite étendu à d'autres pays.

#### **Appuyer la coopération et l'intégration régionales**

51. Dans son premier rapport, le Secrétaire général notait que l'effort d'élargissement de la coopération au niveau sous-régional pourrait se traduire concrètement par des projets de coopération associant deux ou plusieurs pays – zones d'activités économiques communes, projets d'infrastructure conjoints ou bien action concertée en faveur du tourisme. Il a donc invité les pays africains à étudier, avec le concours d'organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, à étudier comment l'intégration régionale et sous-régionale pouvait être mise à profit pour promouvoir la discipline économique, favoriser l'adoption d'une politique macroéconomique bien conçue et faciliter la création de liens institutionnels solides propres à renforcer la confiance entre États voisins. La création de l'Union africaine rend encore plus pressante la

nécessité de réunir les conditions favorables à la convergence de politiques macroéconomiques rationnelles au sein de groupements sous-régionaux et à l'établissement de relations de bon voisinage entre pays du même continent. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a élaboré un nouveau programme d'appui à l'intégration régionale par le biais du secteur privé. Fondé sur les résultats obtenus dans les pays d'Asie du Sud-Est, ce programme pourrait apporter aux organisations sous-régionales l'élan nécessaire à une intégration rapide. Le Programme pour la coopération novatrice entre pays du Sud, qui s'appuie sur le concept du « triangle de croissance », a délimité à titre d'essai un triangle sous-régional dans la région du Malawi, du Mozambique et de la Zambie. Ce programme peut permettre de concrétiser l'approche modulaire adoptée par la Communauté économique africaine, composante essentielle de l'Union africaine, et renforcerait de la sorte le processus d'intégration. Le regroupement en zones d'activité économique des régions avoisinantes les plus marginalisées des trois pays et le resserrement des liens économiques laissent augurer d'une plus grande mobilisation en faveur de la prévention des conflits. Il faut espérer qu'une amélioration rapide de la situation dans la corne de l'Afrique, en Afrique centrale et dans les pays de l'Union du fleuve Mano – Guinée, Libéria et Sierra Leone – permettra d'instituer de nouveaux triangles de croissance.

52. Étant donné la dimension infrarégionale des conflits qui sévissent en Afrique, il s'impose de renforcer les initiatives sous-régionales en faveur de la paix et du développement et d'élaborer une approche sous-régionale intégrée pour prévenir les conflits et consolider la paix. La création du bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, recommandée en mars 2001 par la mission interinstitutions en Afrique de l'Ouest, devrait faciliter l'établissement de liens entre les institutions et l'instauration d'un climat de confiance entre les pays de la sous-région, dans la mesure où elle favorise l'élaboration de politiques sous-régionales intégrées dans les domaines de la politique, de la sécurité, des droits de l'homme, de l'action humanitaire et du développement.

#### **Harmoniser les initiatives internationales et bilatérales en cours**

53. Lors de la réunion qu'il a tenue à Nairobi en avril 2001, le Comité administratif de coordination a donné

l'assurance d'un appui homogène aux initiatives lancées et dirigées par l'Afrique, notamment au nouveau Programme du Millénaire pour le redressement de l'Afrique mis au point par MM. Mbeki, Bouteflika et Obasanjo, respectivement Présidents de l'Afrique du Sud, de l'Algérie et du Nigéria, et au Plan OMEGA de M. Wade, Président du Sénégal. Ces deux initiatives ont récemment fusionné dans la nouvelle Initiative africaine, adoptée en juillet 2001 à Lusaka par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Organisation de l'unité africaine. Le Comité administratif de coordination a confirmé que le système des Nations Unies ne prévoyait aucune nouvelle initiative pour l'Afrique, tout en assurant de sa ferme intention d'oeuvrer, au sein du système et dans la communauté internationale, pour la constitution d'un cadre d'action homogène fondé sur la rationalisation et la synchronisation des initiatives existantes.

54. Dans la Déclaration ministérielle adoptée à l'issue du débat de haut niveau tenu en 2001 (voir A/56/3, chap. III, par. 26), le Conseil économique et social a invité le Secrétaire général à prendre les mesures nécessaires pour que les organismes des Nations Unies réagissent de manière efficace et concertée à la nouvelle Initiative africaine. Ainsi, les enseignements tirés de la mise en oeuvre des différentes initiatives lancées pour l'Afrique seraient pris en compte afin que réalisme, sentiment d'urgence et souci d'efficacité président à l'élaboration de ce cadre. Comme il est précisé à la fin de la Déclaration ministérielle, l'examen et l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, prévus pour le mois de septembre 2002, seront l'occasion d'apprécier le rôle que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ont joué dans le soutien apporté aux activités prioritaires entreprises en Afrique, et notamment de procéder à un examen d'ensemble des initiatives lancées en Afrique.

## **IV. Conclusions**

55. Le débat sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix qui s'est tenu au cours des trois dernières années montre bien que les recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport de 1998 restent d'actualité. Le fait qu'un nombre non négligeable de pays comptant parmi les

moins avancés sont précisément des pays exposés aux conflits est révélateur de la corrélation entre paix et développement. Il est intéressant de constater que les chefs d'État et de gouvernement africains ont repris à leur compte l'interconnexion entre paix, bonne gouvernance et démocratie, et déclaré sans détour, dans le cadre de la nouvelle Initiative africaine, qu'elles constituaient les conditions préalables au développement. Ils se sont également engagés à renforcer les mécanismes de prévention, de gestion et de règlement des conflits et à promouvoir et protéger la démocratie et le respect des droits de l'homme dans leurs régions et pays respectifs, grâce à l'élaboration de règles de responsabilisation précises et à une culture de la transparence et de la gouvernance participative aux échelons national et infranational. On a bon espoir qu'une société civile confortée et dynamisée soit en mesure de contribuer, en collaboration avec les gouvernements, au renforcement de la paix et de la sécurité en Afrique.

56. De fait, en proposant une nouvelle association internationale avec leurs partenaires de développement, les dirigeants africains se sont personnellement engagés à élaborer les instruments appropriés d'analyse et d'évaluation qui permettront de vérifier si les objectifs communs sont atteints, à déceler les carences institutionnelles et à chercher les ressources et compétences permettant d'y remédier. En prenant les choses en main et en endossant la responsabilité du développement de leurs pays, les dirigeants africains permettent d'espérer qu'ils déploieront tous les efforts voulus pour atteindre les objectifs qu'ils se sont eux-mêmes fixés. Les pays africains et leurs dirigeants en feront davantage et le feront plus vite s'ils bénéficient du soutien de la communauté internationale. En juin 2001, lors du Sommet de Gênes (Italie), le Groupe des huit pays industrialisés a adopté le Plan pour l'Afrique, qui présente les mêmes priorités que la nouvelle Initiative africaine et est élaboré à partir des informations transmises par les dirigeants africains. L'Organisation des Nations Unies se félicite de cette évolution et espère que le Plan pour l'Afrique viendra compléter son action en faveur de l'Afrique.

57. Le lancement de l'Union africaine annonce une nouvelle possibilité de faire d'un continent déjà porteur de promesses et de perspectives d'avenir un continent uni dans la paix, la coopération, le progrès économique et l'état de droit. Les obstacles, on le sait, sont énormes; les difficultés résultant des revers essayés sur

le plan du développement humain au cours des 15 dernières années, l'élévation du seuil de pauvreté, les effets dévastateurs du VIH/sida et la destruction de l'infrastructure sociale et matérielle induite par de violents conflits sont autant de handicaps qu'il faudra absolument surmonter si l'on veut que les pays africains commencent à rattraper les pays des autres régions. Une paix durable est la condition préalable indispensable à tout progrès économique et social de l'Afrique et, malgré les multiples difficultés, on ne perd pas espoir que la région amorce un virage.

58. Depuis le dernier rapport périodique du Secrétaire général, la guerre entre l'Éthiopie et l'Érythrée a pris fin; une opération de maintien de la paix des Nations Unies a mis en place des patrouilles le long de la ligne de cessez-le-feu et participe à la consolidation de relations pacifiques. En République démocratique du Congo, les perspectives de négociations entre toutes les parties au conflit se multiplient, pouvant déboucher sur l'instauration de la stabilité et de la sécurité dans ce vaste pays. La situation au Burundi et en Sierra Leone laisse également apparaître des signes d'espoir, bien que la crise au Libéria et en Sierra Leone gagne maintenant la Guinée.

59. On a certes enregistré des progrès dans l'application de bien des recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général, mais il reste encore beaucoup à faire pour améliorer le mode de fonctionnement politique et économique des pays du continent africain et mettre fin à la prolifération des armes légères. La lutte contre la pauvreté dans la région demeure prioritaire et la mobilisation de ressources nationales et étrangères revêt un caractère d'urgence. Les capacités restreintes de l'Afrique en matière d'épargne et d'investissement font que la région va continuer de compter sur un partenariat international qui se doit d'être puissant et résolu. Dans la mesure où les dirigeants africains font preuve d'une réelle volonté d'entreprendre des réformes ardues et de les soutenir, il convient de les encourager par une assistance accrue. Il faut que soit entendu l'appel lancé par le Conseil économique et social dans sa Déclaration ministérielle et que soit accordée une attention particulière aux besoins qui sont propres aux pays africains lors de la Conférence internationale sur le financement du développement qui doit se tenir du 18 au 22 mars 2002 à Monterrey (Mexique).



---

*Notes*

- <sup>1</sup> Le présent rapport donne une vue d'ensemble des efforts faits pour mettre en oeuvre les recommandations figurant dans le rapport initial du Secrétaire général. Le site Internet du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (<http://www.un.org/esa/africa/adhocWg/matrix2001.htm>) offre un complément d'information.
- <sup>2</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 45 (A/55/45).*
- <sup>3</sup> Voir la brochure d'information de 2001 sur le Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies ([http://www.un.org/Depts/dda/CAB/Register\\_booklet/UNRCAbooklet2001](http://www.un.org/Depts/dda/CAB/Register_booklet/UNRCAbooklet2001)).
- <sup>4</sup> Voir le *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, New York, 9-20 juillet 2001 (A/CONF.192/15), chap. IV.*
- <sup>5</sup> A/55/45.
- <sup>6</sup> [www.imf.org/external/np/hipc/2001/pc/042001.htm](http://www.imf.org/external/np/hipc/2001/pc/042001.htm).